

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Subventions aux associations culturelles
Année 2018**

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 6 750 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2018, les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire :

	Ligne comptable	Montant 2018
<i>Action culturelle -</i> Subventions aux associations culturelles	6574.810.33	6 750 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Eostiged ar Stangala	4 250 €
THEATRE, DANSE, CIRQUE	6574.810.33	Hip Hop New School	2 500 €

2 - à signer l'avenant n° 2 à la convention passée entre la ville de Quimper et l'association Hip Hop New School.